

Exemple de calcul pour un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste (sauf pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs dans les collèges A et B au CA de l'université)

5 sièges sont à pourvoir

Suffrages exprimés : 200

4 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :

Liste A : 86 voix

Liste B : 56 voix

Liste C : 38 voix

Liste D : 20 voix

► Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : $200/5 = 40$

► Attribution des sièges au quotient : nombre de voix obtenu par chaque liste / quotient électoral :

Liste A : $86 / 40 = 2,15 \rightarrow 2$ sièges

Liste B : $56 / 40 = 1,40 \rightarrow 1$ siège

Liste C : $38 / 40 = 0,95 \rightarrow 0$ siège

Liste D : $20 / 40 = 0,5 \rightarrow 0$ siège

3 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 2 sièges à pourvoir.

► Attribution des sièges restants au plus fort reste : nombre de voix obtenu par chaque liste – (nombre de sièges déjà obtenu X quotient électoral) :

Liste A : $86 - (2 \times 40) = 6$

Liste B : $56 - (1 \times 40) = 16$

Liste C : $38 - (0 \times 40) = 38 \rightarrow 1$ siège

Liste D : $20 - (0 \times 40) = 20 \rightarrow 1$ siège

Les listes C et D, qui ont le plus fort reste, se voient attribuer chacune un des deux sièges restants.

Au final,

Liste A : 2 sièges

Liste B : 1 siège

Liste C : 1 siège

Liste D : 1 siège